



## Service du Greffe

105, rue de la Mairie, Saint-Rémi, Québec J0L 2L0  
 Tél. : 450 454-3993, poste 5112 Fax : 450 454-7978  
[www.ville.saint-remi.qc.ca](http://www.ville.saint-remi.qc.ca)

### AVIS PUBLIC

#### Règlements numéros V696-2021-01, V702-2021-00, V703-2021-00, V704-2021-00, V705-2021-00, V706-2021-00 et V707-2021-00

**Avis public** est donné par le soussigné, greffier de la Ville, que lors de la séance ordinaire tenue le 18 janvier 2021, le Conseil de cette Ville a adopté les règlements suivants :

Numéro	Titre	Description informative
V696-2021-01	Règlement amendant le règlement relatif aux services de collectes des matières résiduelles	Le règlement vise à modifier la quantité de bacs pouvant être utilisé pour la disposition des matières recyclables.
V702-2021-00	Règlement établissant un programme de subvention à l'achat de couches réutilisables pour enfants	Le règlement vise à mettre en place un programme de subvention à l'achat de couches lavables pour enfants.
V703-2021-00	Règlement décrétant l'imposition des taux de taxation pour l'année financière 2021	Le conseil municipal a déterminé les redevances municipales exigibles conformément au budget 2021. Maintien à quatre (4) le nombre de versements offerts au débiteur.
V704-2021-00	Règlement numéro V704-2021-00 décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses aux travaux d'entretien du cours d'eau Ruisseau Rouge	Les dépenses relatives aux travaux exécutés seront financées au moyen d'un mode de tarification établi au prorata de la superficie contributive. Ce tarif est payable par le propriétaire inscrit au rôle et est percevable de la même façon que les taxes.
V705-2021-00	Règlement décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses aux travaux d'entretien du cours d'eau Rivière Saint-Pierre	Les dépenses relatives aux travaux exécutés seront financées au moyen d'un mode de tarification établi au prorata de la superficie contributive. Ce tarif est payable par le propriétaire inscrit au rôle et est percevable de la même façon que les taxes.
V706-2021-00	Règlement décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses aux travaux d'entretien de la branche 16 du Grand cours d'eau Saint-Rémi	Les dépenses relatives aux travaux exécutés seront financées au moyen d'un mode de tarification établi au prorata de la superficie contributive. Ce tarif est payable par le propriétaire inscrit au rôle et est percevable de la même façon que les taxes.
V707-2021-00	Règlement décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses aux travaux d'entretien du cours d'eau Rivière Turgeon	Les dépenses relatives aux travaux exécutés seront financées au moyen d'un mode de tarification établi au prorata de la superficie contributive. Ce tarif est payable par le propriétaire inscrit au rôle et est percevable de la même façon que les taxes.

Ces règlements sont déposés au bureau du soussigné, situé au 105, rue de la mairie à Saint-Rémi et accessibles sur le site Internet de la Ville à [ville.saint-remi.qc.ca](http://ville.saint-remi.qc.ca), où toute personne peut en prendre connaissance.

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi.

**Donné à Saint-Rémi, ce 22 janvier 2021**  
**Patrice de Repentigny, notaire**  
**Greffier**